MAIRIE DE MALAFRETAZ

2.2 JAN. 2021

N°2021-04

Extrait du registre des délibérations

Séance du 18 janvier 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice :

15

Nombre de Membres présents :

15

Nombre de Membres Votants :

15

Date de la Convocation : 14 janvier 2021

<u>Présents</u>: M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Bruno BOURY, <u>Excusés</u>:

Secrétaire de séance : M. Vincent GUICHARDAN

REQUALIFICATION DE LA PLAINE TONIQUE - PERMIS D'AMENAGER

Le Maire informe que le conseil de la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a par délibération du 10 décembre 2018 approuvé les grands principes du schéma d'aménagement global de requalification de la Plaine Tonique. La mise en œuvre du programme des travaux a été confié à la SPL INTERRA.

Un permis d'aménager a été déposé en mairie par la communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse le 10 février 2020 et enregistré sous le n°PA00122920D0001.

Il prévoit l'aménagement des espaces extérieurs notamment du parvis d'entrée avec la réorganisation du stationnement, la construction d'un bâtiment d'accueil, la création de jardins, de nouveaux espaces de loisirs et d'une esplanade ainsi que l'aménagement de la grande plage rendue plus accessible. Ce projet est fortement végétalisé.

Le camping sera modernisé pour répondre aux exigences de la clientèle en créant de nouveaux secteurs d'hébergements locatifs, en réhabilitant les sanitaires et en créant des aires de jeux.

Le Maire précise que les travaux seront réalisés par tranches successives sur une période prévisionnelle de 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 3 abstentions,

EMET un avis favorable au permis d'aménager concernant la requalification du site de la Plaine Tonique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le

Publiée le

2 2 JAN. 2021

Le Maire,

G LEROUX